



## 2 POIDS, 2 MESURES ?

Le 8 Mars dernier, une lâche agression a eu lieu sur l'officier de la MAH2 lors d'un refus de réintégrer d'un détenu ! Qualification faite : agression sur personnel, à juste titre d'ailleurs. Résultats : 30 jours de Quartier Disciplinaire ! Une reconnaissance de victime qui fait du bien au moral des troupes trop souvent agressé, insulté et malheureusement impuni, en tout cas, pas au niveau attendu par les personnels !

Nous souhaitons un prompt rétablissement à l'officier de bâtiment.

Le 10 mars, en début d'après-midi, un surveillant surprend un détenu avec un smartphone dans les mains et lui demande de le lui remettre. Le détenu refuse, se débat, quand le surveillant essaie de l'empêcher de jeter le téléphone par la fenêtre, et agrippe le bras de ce dernier avant de parvenir à ses fins. Les renforts arrivés sur place mettront fin à l'incident. Il sera conduit au quartier disciplinaire.

Hier, lors de la commission de discipline, la directrice de détention, a condamné l'agresseur à 15 jours de QD dont 10 avec sursis !!

Quel est le message envoyé par **cette directrice de détention** à la population pénale vis-à-vis des Surveillants qui eux appliquent la loi dans nos détentions ???

Nous avons été malheureusement visionnaire dans notre dernier tract « une nouvelle ère ? » il n'aura pas fallu longtemps pour que cet élan de lucidité fasse pschitt ...

**Y aurait-il 2 poids 2 mesures ? Comme le disait DE LA FONTAINE : « que vous soyez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »**

Pour le Bureau Local SPS, le 16 mars 2022

**LE Syndicat 100% Surveillants !**

